

Modalités de reprise des cours le 02 novembre.

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des dernières mesures gouvernementales liées à la situation sanitaire, nous vous communiquons ci-joint la mise à jour du protocole sanitaire au 26 octobre . En complément des mesures barrières déjà existantes, ce protocole instaure le port du masque « grand public » obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs pour les élèves d'élémentaire (à partir du CP). Il appartient aux parents de fournir les masques à leurs enfants. L'école sera dotée par le ministère de masques en cas d'oubli ou pour les enfants n'en disposant pas.

En complément, la municipalité de Noyers St Martin fournira gratuitement aux familles un masque lavable pour chaque enfant scolarisé en élémentaire.

Nous vous joignons également l'attestation de déplacement scolaire désormais obligatoire pour accompagner votre enfant à l'école (aller et retour). Les textes ne nous précisent pas si l'attestation est nécessaire pour les enfants se rendant seuls à l'école.

Nous vous invitons à prendre connaissance des prescriptions du dernier protocole et nous permettons d'attirer votre attention sur les points suivants :

**- Les parents jouent un rôle essentiel :**

- 1) Sensibilisation des enfants au respect des gestes barrières.
- 2) Surveillance d'éventuels symptômes chez les enfants, notamment la température qui doit être inférieure à 38°.
- 3) Nécessité de déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné ;

**- Gestion de suspicion ou de cas confirmé dans l'école.**

En cas de suspicion ou de cas confirmés à l'école (élève ou personnel), un protocole de prise en charge est mis en place en collaboration avec notre hiérarchie et les autorités sanitaires.

**- Adaptation des modalités d'accueil à l'école.**

Afin de renforcer la limitation du brassage des élèves au sein de l'école, il est convenu de réorganiser les entrées et sorties. A compter de lundi prochain :

l'accueil et la sortie des élèves de maternelle se fera à nouveau par le portail donnant sur la rue des Marronniers. Les accompagnateurs des élèves de petite section (1 par élève) pourront entrer dans la cour pour une prise en charge au niveau de la porte du vestiaire de Mme Mariage. Les élèves de MS et GS rejoindront leurs classes respectives sous la surveillance d'un adulte.

L'accueil et la sortie des élèves des classes élémentaires (de CP à CM2) se fera par le portail rue des Bourgeons. Les familles devront veiller au respect des règles de distanciation physique sur ce temps d'accueil et limiter au maximum les regroupements.

Hormis l'accompagnement des PS, l'accès à l'intérieur de l'enceinte de l'école reste soumis à l'autorisation du personnel de surveillance.

Le service de restauration scolaire fonctionnera selon un protocole sanitaire propre au Centre Social.

**- Hommage à Samuel Paty.**

Vendredi 16 octobre, Monsieur Samuel Paty, professeur d'histoire et de géographie au collège du Bois d'Aulne de Conflans Sainte-Honorine, a été assassiné. Un hommage avec les élèves sera organisé ce lundi matin . L'accueil se fera à l'heure habituelle.

Nous vous remercions de votre collaboration dans la mise en œuvre des nouvelles règles établies. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés dès que possible des éléments manquants.

Cordialement,

Pour l'équipe enseignante,  
Le directeur,